

AVIS DE PROJET DE FUSION

SOCIETE ABSORBANTE : DELMONTE IMMOBILIER (D.I), SAS au capital de 40 000€, dont le siège social est à SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION (97410), 3 rue François de Mahy, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION sous le numéro 478 274 962,

SOCIETE ABSORBEE : CITYA SAINT PIERRE, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social est à SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION (97410), 3 rue François de Mahy, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION sous le numéro 538 560 004,

1 – Fusion par voie d'absorption par la Société DELMONTE IMMOBILIER de la Société CITYA SAINT PIERRE.

2 - A l'effet de réaliser la fusion, la Société DELMONTE IMMOBILIER procédera à une augmentation de capital par voie de création de 793 nouvelles actions de 100 euros chacune en vue de rémunérer l'apport, soit une augmentation de 79 300€. Toutefois, parmi les biens transmis par la Société CITYA SAINT PIERRE figurent les 400 actions de la Société DELMONTE IMMOBILIER, qu'elle ne peut conserver, et donc annulera les 400 actions de 100 € de valeur nominale reçues à titre d'apport de la Société CITYA SAINT PIERRE qui aura pour conséquence de réduire le capital d'une somme de 40 000 €. Ainsi, à l'issue de l'opération, le capital social de la Société DELMONTE IMMOBILIER s'élèvera à 79 300 €, divisé en 793 actions de 100 € de valeur nominale lesquelles seront détenues en totalité par la Société CITYA IMMOBILIER (RCS TOURS 380 435 248).

3 – Evaluation de l'actif et du passif de la Société CITYA SAINT PIERRE dont la transmission à la Société DELMONTE IMMOBILIER est prévue :

Actif : 7 045 386 €

Passif : 5 861 508 €

4 – Rapport d'échange des droits sociaux : 400 actions de 100 € de la Société DELMONTE IMMOBILIER pour 10 000 parts sociales de 100 € de la Société CITYA SAINT PIERRE.

5 – Montant prévu de la prime de fusion : 954 578 €

5 – Date du projet de fusion : 25/08/2025

6 – Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : pour la Société DELMONTE IMMOBILIER (Société Absorbante) le projet du traité de fusion a été déposé le 25/08/2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION et pour la Société CITYA SAINT PIERRE (Société Absorbée), le projet de traité de fusion a été déposé le 25/08/2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION